

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX CLUBS MEMBRES

(révisée le 7 décembre 2022)

OBJECTIF : Soutenir les clubs membres dans leurs activités respectives afin de faire rayonner la philatélie et d'encourager le recrutement de nouveaux membres.

PROCÉDURES GÉNÉRALES

1. Date de dépôt des demandes : 31 janvier pour l'année s'échelonnant du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante.
2. Un comité de sélection sera formé par le CA afin de traiter les demandes, et d'offrir une réponse aux clubs avant le 31 mars suivant ladite demande.
3. Présentation de la demande au moyen du formulaire : « *Demande de contribution* » de la FQP.

CRITÈRES GÉNÉRAUX

1. Limiter le nombre de demandes par année par club membre à savoir, 1 demande par club annuellement. Une priorité sera accordée aux clubs n'ayant pas obtenu de subventions de ce programme l'année précédente.
2. Le montant sera octroyé au club qui demandera et paiera pour un bien ou un service lors d'une activité philatélique. Le montant ne pourra être octroyé directement au fournisseur de bien ou service.

EXPOSITIONS

1. Éligibilité : le demandeur doit être l'organisateur et le maître d'œuvre de l'exposition. La FQP trouve important de permettre la tenue d'expositions philatéliques grand public à l'échelle du Québec.

PUBLICATIONS ET CONFÉRENCES

1. Critère à rencontrer : la diffusion d'informations philatéliques est un élément important de notre loisir et doit, dans la mesure du possible, viser un large public philatélique afin d'en assurer le rayonnement et l'amélioration des connaissances.

AUTRES ACTIVITÉS ET PROJETS DES CLUBS MEMBRES

1. Anniversaire : à chaque 5^e anniversaire, un montant de 100\$ pourrait être accordé afin de souligner ces étapes.
2. À compter du 25^e anniversaire et par multiple de 5 à savoir : 30^e, 35^e, 40^e, 45^e, 50^e, etc., un montant discrétionnaire pourra être déterminé par le CA afin de souligner l'évènement de façon appropriée.
3. Matériel et équipement : un club ayant besoin d'un équipement et/ou de matériel spécialisé pourra soumettre une demande.

PRÊT DE CADRES

1. La FQP dispose d'un inventaire de cadres de qualité pouvant être utilisés à des fins d'expositions, et ce, sans frais de location. Le club sera néanmoins responsable du transport, de la logistique, des assurances, et de tous dommages éventuels découlant du prêt.

CRITÈRES DE SÉLECTION GÉNÉRAUX

1. Teneur de la demande présentée (spécialisée, grand public, etc.).
2. Obligation d'utiliser le formulaire : « *Demande de contribution* ».
3. Avoir un plan promotionnel relativement à la visibilité de la Fédération.
4. Avoir un plan budgétaire réaliste illustrant les dépenses et les revenus.
5. Le montant attribué le sera en fonction des limites budgétaires disponibles sans outrepasser 250\$ (à l'exception des anniversaires d'envergure).
6. Le montant maximal (250\$), attribué par le Comité de sélection pourra, dans certains cas, faire l'objet d'une hausse, laquelle devra être justifiée et entérinée par le CA.